

A l'issue de la dernière montée de la journée, les véhicules seront regroupés sur la place de la Mairie pour une dernière présentation au public jusqu'à 18h00.

- Vers 18h00 : fin de la manifestation

Assurance :

Pour toutes les manifestations, l'organisateur est tenu de respecter les dispositions prévues aux articles R331-30 et A331-32 du code du sport.

Définitions :

Une montée de démonstration de véhicules historiques n'est pas une compétition. Elle est réservée aux voitures ayant marqué l'histoire de l'automobile et/ou du sport automobile. Elle se déroule sur une route fermée, sans prise de temps, ni établissement de classement.

Les voitures autorisées à ce type de manifestation doivent être obligatoirement immatriculées du 1^{er} janvier 1919 jusqu'au 31 décembre 1990 et être conformes à la législation routière française.

Les véhicules immatriculés depuis le 1^{er} janvier 1991 jusqu'à nos jours rentrent dans le cadre des véhicules d'exception.

Les pneumatiques de type « slicks » sont interdits.

Démonstration de véhicules historiques :

Avant chaque phase de démonstration, le directeur de la montée et l'organisateur technique valideront la montée de démonstration.

Un concurrent en retard au départ d'une montée, pourra se voir refuser le départ, et, ce afin de ne pas perturber le reste de la montée historique.

Si un concurrent ne prend pas le départ d'une montée pour des raisons techniques, il pourra néanmoins être admis lors des montées suivantes. En cas d'abandon, le participant devra informer la direction de la montée historique.

Les montées n'étant pas chronométrées, les concurrents devront respecter une distance de sécurité, les arrêts et les dépassements étant formellement interdits.

Les participants dont les agissements (manœuvre déloyale, incorrecte et/ou antisportif) seront considérés comme dangereux pour le public, les autres participants et/ou sa propre sécurité, pourront être exclus à tout moment du meeting, sans remboursement.

Équipements et dispositifs de sécurité :

Pour les montées de démonstration de véhicules historiques, un gilet fluorescent, un triangle de pré-signalisation ainsi qu'un extincteur (capacité de 1kg minimum) en cours de validité sont obligatoires. La présence de ceintures de sécurité et/ou de harnais pour les voitures en étant équipées d'origine (postérieur au 1^{er} septembre 1967) fait partie des équipements obligatoires.

Pour les montées de démonstration de véhicules historiques, le port d'un casque adapté à la pratique du sport automobile est obligatoire pour toutes les voitures sans exception ainsi que le port de vêtements recouvrant entièrement les jambes. Les matières particulièrement inflammables (synthétique et nylon entre autres) sont prohibées.

Dispositif de sécurité :

- Entonnoir ralentisseur au niveau du poste 6 (uniquement pour la montée historique)
- Vitesse limitée (panneaux) au droit des zones public.
- Route fermée et sécurisée (barrières, bottes de paille, grillages, drapeaux, extincteurs, téléphones, sonorisation, dépanneuse) ;
- Présence de signaleurs, d'un médecin, de secouriste et d'une ambulance.

La montée sera neutralisée pendant l'évacuation d'un véhicule ou autre intervention.

Échappement :

Toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux.

Inscription et frais de participation :

Seules les montées de démonstration de véhicules historiques et d'exception équipés de sièges passagers et de ceintures de sécurité, pourront prévoir un équipier à bord de la voiture. **L'Age minimum de l'équipier est de 16 ans.**

Le nombre de voitures admises est limité à 100, l'inscription se faisant dans l'ordre de réception des demandes accompagnées du chèque obligatoire.

- 100 euros jusqu'au 27 juillet 2021 (date de réception maximum du dossier)
- 110 euros sur places, dans la limite des places disponibles.

Chèque à l'ordre de L'écurie Luisandre.

Les inscriptions se font uniquement par courrier à adresser jusqu'au 27 juillet 2021 à :

ÉCURIE LUISANDRE
BP 20 433
01504 AMBERIEU EN BUGÉY

Aucune inscription par e-mail

Renseignement : BARRIER Jean Florentin, 06 08 09 09 14

L'organisateur se réserve le droit de refuser toute voiture ne correspondant pas à l'esprit de la manifestation.

Deux participants peuvent utiliser la même voiture à conditions de payer 2 inscriptions et ce partagés les montées.

Sites et infrastructures :

- Parcours de la présentation « roulante »
- Les départs seront donnés selon l'appréciation du directeur de la montée
- Départ sur la D77A à la sortie de Bettant en direction de Vaux en Bugey
- Arrivée sur la D77A à la cote 350
- Pente moyenne : 7,5%
- Longueur du parcours : 1500 m
- Modalités de retour au départ : en convoi par la même route
- Parc de départ : parking de la Mairie de Bettant
- Parc arrivé D77A, 300 m après l'arrivée

Permanence :

- Pendant la manifestation, une permanence se tiendra place de la Mairie à Bettant.
Dorian PETIT (06 07 72 89 31)
- Centre de secours le plus proche : Ambérieu en Bugey
Téléphone :18

Classements :

Le classement est interdit pour les montées de démonstration.

BULLETIN D'INSCRIPTION

16° Montée historique de voitures anciennes de compétition et/ou exception de Bettant

Samedi 31 juillet 2021

A retourner avant le 27 juillet 2021 à l'adresse ci-dessous, avec votre chèque libellé à l'ordre de L'ECURIE LUISANDRE.

Adresse : écurie luisandre BP 20433 01504 Amberieu en Bugey cedex

NON : PRENON :

Adresse complete :

N° tel mobile : FIXE :

Email :

Marque de la voiture : Type :

Année : Immatriculation :

Permis n° : Année :

L'inscription se fera dans l'ordre de réception des bulletins, le nombre étant limité à 100 voitures.

L'organisation peut refuser l'inscription de voitures ne correspondant pas à l'esprit de la manifestation ou toute demande non accompagnée de son chèque.

Aucune inscription par e-mail.

- **Participation de 100 euros par voiture**, incluant une entrée pour la 45° Course de Côte du dimanche 1^{er} aout 2021.
- **Majoration de 10 euros** si inscription sur place le 31 juillet (dans la limite des places)
- **Pour les participants de l'édition 2019 une réduction de 20 euros sur l'engagement (voir lettre reçue le 12/08/2019)**
- Possibilité de bon repas sur place (non inclus dans l'inscription)

Les concurrents de la course de côte de Bettant le 1^{er} aout 2021 ne peuvent participer à la montée historique et vis-versa.

Deux participants peuvent utiliser la même voiture a conditions de payer 2 inscriptions et se partager les montées.

Je reconnais avoir lu le règlement de la manifestations Montée historique et d'exception de Bettant du 31 juillet 2021 ainsi **que les règles techniques et de sécurité FFSA du 23 février 2109**, et dégage la responsabilité des organisateurs, en cas de manquement aux règles éditées.

« « POUR TOUTE ANNULATION UN MAIL ET OBLIGATOIRE » »

Mention :

Lu et approuvé

Date et signature

PS : règlement téléchargeable sur www.coursedecote-bettant.fr